
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 11 JANVIER 2021 À 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, en téléconférence selon les exigences du gouvernement provincial, le lundi 11 janvier 2021 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences : Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6: Pierre Reid

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale et Madame Maude Boivin, adjointe administrative sont également présentes.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 11 JANVIER 2021 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : Bonne et Heureuse Année 2021

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
--

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
--

Assemblée ordinaire du 7 décembre 2020 :
Assemblée extraordinaire du 7 décembre 2020

4.00 CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de décembre 2020, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES
--

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER
--

8.1 salaires du 1^{er} décembre au 31 décembre 2020 ©
22 150.06 \$ dépôt direct
achats listes ©

2020-12C	7 226.43\$
2021-01A	39 462.75\$
2021-01B	9 520.18\$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de décembre en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et des tarifs pour l'année 2021 et les conditions de leur perception règlement 2021-01.

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Entente intermunicipale eau potable avenue de la Tuilerie avec East Angus

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux de décembre 2020

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière - 12 et 13 janvier comptable

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Prévisions budgétaires 2021- Transport de personnes HSF
13.02 Membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec et cotisation 2021
13.03 Adhésion 2021 au Transport de personnes du HSF
13.04 Membre de l'Association des directeurs municipaux pour adjointe/ cotisation 2021
13.05 Présentation d'une demande au programme emploi d'été Canada – 2021
13.06 Nomination du maire suppléant (déc. 20 à mai 21)
13.07 Inscription formation directeurs généraux – 1^{er} atelier pour l'adjointe adm.
13.08 Renouvellement contrat du chef d'équipe, Yves Allaire
13.09 Renouvellement contrat du journalier Jeffrey Wilkins
13.10 Contrat de travail inspectrice et adjointe administrative–Maude Boivin
13.11 Demande d'autorisation à la CPTAQ Gravière Bouchard

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

15.01 Paiement des enseignes de la municipalité sur rue Angus Nord et entrée rte 112 en face du McDo
15.02 Lettre de félicitations pour Mme Mohika Tremblay, de Tred'si
15.03 Frais de ramassage des conteneurs sur le territoire

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2021-001

résolution no 2021-001

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

A D O P T É E

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2021-002

résolution no 2021-002

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

A D O P T É E

3.01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE 7 DÉCEMBRE 2020

2021-003

résolution no 2021-003

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

A D O P T É E

3.02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

2021-004

résolution no 2021-004

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 soit adopté avec la correction dans le rapport de comité du conseiller Sylvain Hébert soit modifié par : une demande faite *par Yves Allaire* au lieu demande faite *à Yves Allaire*

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2021-005

résolution no 2021-005

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de décembre 2020 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune demande.

7.00 **RAPPORT DES COMITÉS**

8.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de décembre 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2021-006

résolution no 2021-006

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de décembre 2020 pour un montant de 22 150.06 \$, selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisants :

2020-12C	7 226.43\$
2021-01A	39 462.75\$
2021-01B	9 520.18\$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

La directrice générale mentionne que nous avons eu plusieurs demandes pour se prévaloir du service de ramassage de conteneurs, les propriétaires désirent acheter des conteneurs de plusieurs verges et présentement 2 entreprises possèdent des conteneurs sur le territoire de Westbury et sont ramassés au coût de 260\$ par année. Le service de la Régie des Hameaux n'encourage pas cette démarche. Beaucoup de discussions pour le coût de ramassage des conteneurs et le conseil à l'unanimité mentionne ne pas l'ajouter dans le règlement de taxation pour 2021.

9.01 **ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION RÈGLEMENT 2021-01**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2021, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les articles 988 CMQ, 244.1, 246, 252 LFM et suivants établissant les modes de paiement et tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 7 décembre 2020;

2021-007

résolution no 2021-007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2021-01 sur la taxation, tarification et perception pour l'année 2021.

QUE le règlement complet soit inclus en référence à la fin du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

A D O P T É E

10.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun.

11.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

11.01 **ENTENTE INTERMUNICIPALE EAU POTABLE AVENUE DE LA TUILERIE AVEC EAST ANGUS**

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir l'entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau potable sur l'Avenue de la Tuilerie et préparée par Me Annie Aubé, avocate de la municipalité de Westbury;

ATTENDU QUE la Ville d'East Angus a demandé des modifications à l'entente, qui a été révérifiée par Me Aubé;

EN CONSÉQUENCE :

2021-008

résolution no 2021-008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Westbury demande à la directrice générale de faire parvenir l'entente à la Ville de East Angus avec les corrections pour signature et d'autoriser le maire Gray Forster et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

A D O P T É E

12.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) **Conseil municipal/comités**

M. Sylvain Hébert s'est débranché à ce moment.

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Le conseiller Marcel Gendron a mentionné que le calendrier des collectes de 2019 soit le 25 et le 31 décembre ont été ramassés le lundi suivant, ce qui a causé des confusions. Pour 2021, nous verrons à corriger la situation et ferons les collectes avant la date.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Réunion prévue le 12 janvier 2021

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Réunion prévue le 20 janvier 2021

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Rien de spécial

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Demande pour une nouvelle réunion pour la génératrice

Maire : MRC
Rien de spécial

- b) **Rapports – préposé en voirie**
Rapport des travaux de décembre 2020
- c) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**
Rapport des permis émis en décembre 2020
- e) **Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière**
- 12 et 13 janvier comptable

Le conseiller Sylvain Hébert rejoint la réunion.

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-TRANSPORT DE PERSONNES HSF**

ATTENDU que l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut St-François;

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville mandataire est East Angus;

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury approuve les prévisions budgétaires 2021;

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports;

2021-009

résolution no 2021-009

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Rejean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Transport de personnes HSF et autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 3793\$.

A D O P T É E

13.02 RENOUELEMENT COTISATION ANNUELLE 2021 ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE.

2021-010

résolution no 2021-010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle de la directrice générale, Adèle Madore à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 au montant de 495 \$ en plus des taxes applicables.

QUE la municipalité procède au paiement de 495\$ en plus des taxes applicables au nom de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et mentionne qu'il y a les crédits disponibles.

A D O P T É E

13.03 ADHÉSION 2021 AU TRANSPORT DE PERSONNES DU HSF

2021-011

résolution no 2021-011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury autorise le paiement de la cotisation 2021 au transport de personnes du Haut St-François au montant de 3 793\$.

A D O P T É E

13.04 MEMBRE FORMATION DE L'ADMQ POUR L'ADJOINTE-ADMINISTRATIVE MAUDE BOIVIN - COTISATION 2021

2021-012

résolution no 2021-012

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription comme membre formation de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au coût de 130\$ pour l'adjointe administrative, Maude Boivin

QUE la directrice générale procède à l'inscription et au paiement.

A D O P T É E

13.05 **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ
CANADA – 2021**

2021-013

résolution no 2021-013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale à présenter une demande dans le cadre du programme emploi d'été Canada.

QUE la demande d'emploi servira à l'embauche de 2 étudiants (es) qui pourront circuler sur le territoire de la municipalité afin de vérifier le nombre de bacs ou de conteneurs utilisés par propriété et en faire l'inventaire.

QUE lors de l'ouverture du marché public, les étudiants s'occupent de l'organisation.

A D O P T É E

13.06 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que le conseil désigne, lorsque requis, un conseiller municipal à titre de maire suppléant. Le conseiller nommé remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge. Le maire suppléant ne peut cependant exercer le droit de veto. De plus, le maire suppléant peut représenter la municipalité au conseil de la MRC si le maire est absent ou pour toute autre raison prévue par la loi.

2021-014

résolution no 2021-014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme le conseiller Marcel Gendron comme maire suppléant pour la période de décembre 2020 à avril 2021.

A D O P T É E

13.07 **INSCRIPTION FORMATION DIRECTEURS GÉNÉRAUX – 1^{ER} ATELIER
POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE MAUDE BOIVIN**

2021-015

résolution no 2021-015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'inscription de l'adjointe administrative, Maude Boivin au 1^{er} cours (C.1) de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, soit « **Environnement légal** ».

politique et public » au montant de 399\$ et de l'ouverture du dossier de 45\$ en plus taxes applicables.

QUE ce montant sera remboursé par Mme Maude Boivin si elle ne réussit pas le cours du programme de formation en ligne à 60%.

A D O P T É E

13.08 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU CHEF D'ÉQUIPE YVES ALLAIRE**

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des demandes pour le renouvellement du contrat du chef d'équipe Yves Allaire pour les années 2021-2022-2023;

2021-016

résolution no 2021-016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail du chef d'équipe pour les années 2021-2022-2023.

A D O P T É E

13.09 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU JOURNALIER JEFFREY WILKINS**

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des demandes pour le renouvellement du contrat de l'employé en voirie pour les années 2021-2022-2023;

2021-017

résolution no 2021-017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail de l'employé de voirie pour les années 2021-2022-2023.

A D O P T É E

13.10 **CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE MAUDE BOIVIN**

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des demandes du contrat de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et de l'adjointe administrative;

2021-018

résolution no 2021-018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail de l'inspectrice en bâtiment et environnement et de l'adjointe administrative pour les années 2021-2022-2023.

A D O P T É E

13.11 **DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CPTAQ GRAVIÈRE BOUCHARD**

ATTENDU qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un nouveau site, mais plutôt de prolonger la durée d'exploitation d'un site existant,

ATTENDU que la demande n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole à l'endroit visé;

ATTENDU que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

ATTENDU qu'une partie du site devra être reboisée et les pentes devront être harmonisées avec le site existant,

2021-019

résolution no 2021-019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'appuyer la demande de renouvellement et de recommander à la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) d'autoriser l'exploitation d'une superficie totale de 4 hectares incluant une zone d'entreposage, une nouvelle zone d'exploitation et le chemin d'accès.

QUE les conditions émises dans le rapport de supervision agronomique présenté par Josy Belzil de Vivico groupe coopératif concernant la restauration du site doivent être respectées.

A D O P T É E

14.00 **INVITATIONS**

Aucune invitation

15.00 **VARIA**

15.01 **AUTORISATION D'INSTALLER DES ENSEIGNES MUNICIPALES**

ATTENDU que nous avons eu l'autorisation du Ministère des Transports pour installer une enseigne à l'entrée de la municipalité sur la route 214;

ATTENDU que la fabrication de 2 panneaux par Enseigne Sherbrooke pourrait être installée sur la rue Angus Nord et à l'entrée de municipalité sur la route 214;

2021-020

résolution no 2021-020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède au paiement des 2 enseignes de la municipalité, une sera installée sur la rue Angus Nord à la limite de East Angus et une à la limite de East Angus sur la route 214 vers la route 112 au montant de 1404\$ en plus les taxes applicables.

A D O P T É E

15.02 **LETTRE DE FÉLICITATIONS À MOHIKA TREMBLAY**

ATTENDU que Mme Mohika Tremblay dans le cadre de la campagne ayant pour thème *La force de l'impact* a été nommée comme faisant partie des 100 entrepreneures québécoises qui changent le monde selon Femmessor;

2021-021

résolution no 2021-021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une lettre de félicitation soit envoyée au nom de la Municipalité à Mme Mohika Tremblay pour sa nomination parmi les centaines d'entrepreneures.

A D O P T É E

La directrice générale a mentionné au conseiller Sylvain Hébert qu'il pourrait être en conflit d'intérêts étant donné que les discussions consistent à l'ajout du service de collecte de conteneurs sur les Fermes de G.H. PORCS Inc., dont il est le président.

M. Hébert mentionne ne pas être en conflit d'intérêts.

15.03 AJOUT DE CONTENEURS SUR LE TERRITOIRE DE WESTBURY

ATTENDU qu'il y a un nombre accru de demande pour l'utilisation de conteneurs à déchets;

ATTENDU que les fermes G.H. PORCS Inc. de Westbury se sont procurées 2 conteneurs de 4 verges³ et demande qu'ils soient vidés selon le calendrier des collectes de déchets de la municipalité;

ATTENDU qu'après plusieurs discussions du conseil, le coût du ramassage demeure le même prix que la collecte d'un bac de 240 litres;

2021-022

résolution no 2021-022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Westbury informe la Régie des Hameaux que la Ferme G.H. PORCS Inc. du 590 chemin Fouquet et la Ferme G.H. PORCS Inc. du 555 chemin du 1^{er} Rang Ouest, se sont procurés des conteneurs qui devront être vidés selon le calendrier des collectes de déchets.

QUE le coût du service sera le même pour tous ceux qui désirent se prévaloir d'un conteneur pour leur entreprise et une rencontre de travail du conseil pourra se tenir éventuellement pour discuter des coûts pour le ramassage et l'enfouissement.

A D O P T É E

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2021-023

résolution no 2021-023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 20h03 heures.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

MAIRE De Westbury

Gray Forster

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Adèle Madore

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

À une **assemblée ordinaire** du conseil municipal de Westbury, dûment convoquée, tenue au 168, route 112, le 11 janvier 2021, à compter de 19:00 heures, suivant les dispositions de la Loi et ses amendements, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Gray Forster

Madame la conseillère Doris Martineau

Messieurs les conseillers Marcel Gendron, Réjean Vachon, Jean Martel, Sylvain Hébert et Pierre Reid

RÈGLEMENT NO. 2021-01

**FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET
CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2021, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les articles 988 CMQ, 244.1, 246, 252 LFM et suivants établissant les modes de paiement et tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 7 décembre 2020;

2021-007

résolution no 2021-007

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2021-01 sur la taxation, tarification et perception pour l'année 2021.

QUE le règlement complet soit inclus en référence à la fin du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

QUE le règlement no. 2021-01 soit adopté et qu'il soit statué, décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Les taux de taxes, tarifs et/ou compensations énumérés ci-après sont en vigueur pour l'année fiscale 2021;

Article 2 **TAUX DE TAXES** sur la valeur foncière conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

. générale :	0.435 \$	/\$100 d'évaluation
. police :	0.065 \$	/\$100 d'évaluation
. incendie	0.05 \$	/\$100 d'évaluation
. MRC	0.11 \$	/\$100 d'évaluation

2.01 police

Conformément à 244.1 de la LFM, la quote-part dont le canton est débiteur pour le service que lui fournit la Sûreté du Québec, sera payée au moyen d'une taxe foncière au taux de 0.065\$/100,00\$ d'évaluation prélevée sur tous les immeubles imposables du canton qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur, et le solde de ladite quote-part sera assumé par une tarification fixe à 42\$ par unité d'évaluation imposable, à l'exception des terrains vagues sur lequel aucun bâtiment n'est situé, un terrain étant vague lorsque selon le rôle d'évaluation foncière, la valeur du et/ou des bâtiment(s) qui y est (sont) situé (s) est inférieure à 10% de celle du terrain.

2.02 régie des incendies

Conformément à 616 du CM, chaque municipalité membre d'une régie doit pourvoir au paiement de sa contribution et pour assumer la dite contribution, le canton impose : une taxe foncière sur tous les biens imposables du canton tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur au taux de 0.05\$/100\$ d'évaluation en vigueur et,

le solde sera assumé par une tarification fixée à 55\$ par unité d'évaluation, à l'exception des terrains vagues sur lequel aucun bâtiment n'est situé, un terrain étant vague lorsque selon le rôle d'évaluation foncière, la valeur du et/ou des bâtiment(s) qui y est (sont) situé (s) est inférieure à 10% de celle du terrain.

Article 3 TAXES DE SECTEUR

3.01 tarif pour service municipal : eau potable (244.1 de LFM)

La tarification annuelle pour tout domicile, compagnie, société ou autre entreprise desservi(e) en eau potable par la ville de East Angus et propriétaire et/ou domicilié sur l'avenue de La Tuilerie est établie comme suit : pour assurer un déboursé de 5 930\$ pour 13 unités desservies, pour un revenu de 1 430\$ plus 4 500\$, donc revenu total de 5 930\$:

1	domicile unifamilial et autres	110\$
1	domicile multifamilial	110\$ X nombre de logements, tel que déterminé au rôle d'évaluation.
1	unité industrielle majeure	110\$ + 4 500\$

Si le niveau de consommation d'eau potable maximum était dépassé en cours d'année, l'utilisateur responsable du dépassement sera responsable du coût excédentaire alors exigé.

3.02 tarif pour entretien du réseau d'aqueduc : avenue de La Tuilerie (244.1 de LFM)

Une tarification annuelle de 80\$ sera prélevée sur tout immeuble identifié par son matricule spécifique, sur tout le territoire du canton du secteur de l'avenue de La Tuilerie, en autant que ledit immeuble soit desservi par le réseau d'aqueduc ou dans la possibilité d'être desservi, soit pour un nombre de plus ou moins 18 unités pour un revenu net de 1 440\$.

Article 4 TARIFICATION/compensation : payé par le propriétaire des immeubles desservis;

. cueillette, transport, enfouissement des ordures ménagères et transport des matières recyclables (par unité de logement)

260\$ par résidence permanente

130\$ par résidence saisonnière

260\$ x nbre de logement pour résidence multifamiliale déterminé au rôle d'évaluation;

260\$ par exploitation agricole (reconnue par MAPAQ)

260\$ par compagnie, société ou autre entreprise,

Un montant de 30\$ servira pour la fourniture du bac brun pour les matières organiques et sera prélevé sur chaque compte de taxes selon la liste des livraisons du bac qui a été faite à chaque adresse civique.

4.01 tarif pour traitement des eaux usées

Aux fins de financer le service de traitement des eaux usées, une tarification annuelle pour tout propriétaire de domicile, compagnie, société ou autre entreprise, sera imposée selon celle déterminée par la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, soit le mesurage des fosses septiques à 23\$ par fosse et la vidange selon les tarifs établie par la MRC. Ces tarifs sont déterminés par la municipalité régionale de comté du Haut St-François.

Le tarif imposé à l'utilisateur ayant vidangé plus d'une fois en trois ans, paie le supplément chargé par la MRC, selon le principe de l'utilisateur/payeur. Le montant sera ajouté sur chacun des comptes de taxes pour la vidange de 2020.

Le tarif pour les puisards pour l'année 2021 sera facturé au coût de 80 \$.

Article 5 PAIEMENT par versements et date

Les taxes, tarifs et/ou compensations seront payables en quatre (4) versements égaux. Le premier versement étant dû le trentième (30) jours qui suit l'expédition du compte, le second versement, est postérieur à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement et l'échéance du troisième versement, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du second versement et le dernier est environ quatre-vingt-dix (90) jours qui suit le troisième versement.

Toutefois, pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

Par conséquent, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique pour les comptes de moins de 300\$ pour chaque unité d'évaluation; Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes, tarifs ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

- le premier, le ou avant le 22 mars 2021,
- le deuxième, le ou avant le 22 juin 2021;
- le troisième, le ou avant le 22 septembre 2021.
- le quatrième, le ou avant le 22 novembre 2021.

Article 6 SUPPLÉMENT DE TAXES

Les prescriptions de l'article 5 s'appliquent également aux suppléments de taxes ainsi qu'à toutes autres taxes, tarifs ou compensations exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation:

sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement et l'échéance du troisième versement, s'il y a lieu est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du second versement et le dernier est environ quatre-vingt-dix (90) jours qui suit le troisième versement.

Article 7 Conformément à l'article 962.1, lorsqu'un chèque ou un autre ordre de paiement est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 25\$ seront réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre.

Article 8 Conformément à l'article 982, toutes taxes municipales imposées sur un terrain peuvent être réclamées, aussi bien de l'occupant ou autre possesseur de ce terrain que du propriétaire, de même que de tout acquéreur subséquent de ce terrain, lorsque tel occupant, possesseur ou acquéreur n'est pas inscrit sur le rôle d'évaluation.

Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À WESTBURY, CE 15^e jour de janvier 2021

Gray Forster, maire

Adèle Madore, directrice générale

Avis de motion : Le 7 décembre 2020

Présentation du projet de règlement : le 7 décembre 2020

Adoption du règlement : le 11 janvier 2021

Entrée en vigueur : le 15 janvier 2021